

MAIRIE DE CARNIN



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

I – Le cadre général

II – La section de fonctionnement

III – La section d'investissement

IV – L'état de la dette

IV – Annexes

- Vue d'ensemble par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes
- Vue d'ensemble par chapitre d'investissement en dépenses et recettes
- Détail des opérations d'investissement

I – Le cadre général du budget

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif de la commune afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualités, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif a été voté le **27 avril 2026** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants ;
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, de la région ou de la MEL chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ;

De l'autre côté, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II – La section de fonctionnement

A/ Généralité

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

B/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (service périscolaire, location de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes réelles et d'ordres de fonctionnement représentent 1 446 396.50 € inscrits au budget primitif 2026.

Chapitre	RECETTES	BP 2025 + DM	BP 2026	Evolution %
R 002	Résultat reporté	504 688.25	543 086.50	+7.61
013	Atténuation de charges	0	0	0
70	Produits des services, domaine ...	50 500.00	73 387.00	+45.32
73	Impôts et taxes	649 677.00	686 734.00	+5.62
74	Dotations, subventions et participations	109 482.23	118 189.00	+7.95
75	Autres produits de gestion courante	20 000.00	25 000.00	+25.00
042	Op. ordre transfert entre section	0	0	0
Total recettes réelles de fonctionnement		1 334 347.48	1 446 396.50	+8.40

a/ Les impôts et taxes – chapitre 73

- **La fiscalité**

Le produit fiscal attendu (taxe foncière, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à la résidence principale) est de 318 892.00 € pour 2026.

En 2026, les taux commune et département, sont maintenus au même niveau qu'en 2025. Les taux votés sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.93 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56.19 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affecté à la résidence principale : 16.67 %

- **L'attribution de compensation**

L'attribution de compensation (AC) versée en 2026 par la Métropole Européenne de Lille est de 166 406.00 € (166 406.00 € en 2025).

- **Le FNGIR**

Il a été décidé d'inscrire 2 992.00 € au budget primitif 2026 pour un réalisé de 2 992.00 € en 2025.

- **Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales**

Il a été décidé d'inscrire 15 000.00 € au budget primitif 2026 pour un réalisé de 17 464.00 € en 2025.

- **La taxe sur les pylônes électriques**

Il a été décidé d'inscrire 16 610.00 € au budget primitif 2026 pour un réalisé de 16 175.00 € en 2025.

- **La taxe sur la consommation finale d'électricité**

Il a été décidé d'inscrire 25 000.00 € au budget primitif 2026 pour un réalisé de 50 503.97 € en 2025.

b/ Les dotations de l'Etat – chapitre 74

- **Les dotations, subventions et participations**

Le versement des Dotations, subventions et participations est estimé pour 2026 à 118 189.00 €, contre 109 482.23 € prévu en 2025 pour un réalisé de 147 769.94€.

- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population**

Les recettes générées par le service enfance jeunesse et recettes diverses qui comprennent : restauration scolaire, garderie, location de salles, centre de loisirs, concessions dans le cimetière, redevances funéraires, redevance

d'occupation du domaine public, aide aux courses, portage des repas à domicile, ont été estimées au budget primitif 2026 à 73 387.00 €, contre 50 500.00 € prévu en 2025 pour un réalisé de 102 328.76 €.

C/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles et ordres de fonctionnement représentent 1 446 396.50 € inscrits au budget primitif 2026.

Chapitre	DEPENSES	BP 2025+DM	BP 2026	EVOLUTION %
011	Charges à caractère général	442 800.00	530 750.00	+19.86
012	Dépenses de personnel	394 000.00	431 000.00	+9.39
014	Atténuation de produits	5 000.00	5 000.00	0
65	Charges de gestion courante	99 857.36	118 560.00	+18.73
66	Charges financières	25 000.00	22 000.00	-12.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00	3 000.00	0
68	Dotation aux amortissements	1 000.00	0	0
Total des dépenses de fonctionnement		970 657.36	1 110 310.00	+14.39
023	Virement à la section d'investissement	363 690.12	336 086.50	-7.59
042	Op. ordre transfert entre section	0	0	0
Total général		1 334 347.48	1 446 396.50	+8.40

a/ Les charges à caractère général – chapitre 011

Ce chapitre d'un montant de 530 750.00 € retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courantes relatives aux achats et variations de stocks (eau, électricité, carburant, prestation de services, petites fournitures...), aux services extérieurs (locations et charge immobilières, entretiens et réparations de biens mobiliers, immobiliers et autres...), aux autres services extérieurs (honoraires, études, frais d'actes, publications, frais d'impressions, transports, frais de télécommunications...), taxes foncières.

Les charges à caractère général prévues au budget primitif 2026 varient de 19.86 % par rapport au budget primitif 2025. Cette évolution s'explique notamment par la hausse du coût de l'électricité et du gaz ainsi que l'augmentation des contrats de prestations de services, l'entretien des autres biens mobiliers.

b/ Les dépenses de personnel - chapitre 012

La prévision de dépenses du chapitre 012 s'élève à 431 000 € au budget primitif 2026 à comparer aux 394 000.00 € inscrits au budget primitif 2025. La masse salariale varie de 9.39 %, tenant compte notamment de :

- La prévision des avancements d'échelon et de grades des agents titulaires.
- La hausse du SMIC.
- L'augmentation du point indiciaire.

c/ Les atténuations de produits – chapitre 014

Prévision 2026 : 5 000.00 €

Prévision 2025 : 5 000.00 €

d/ Les charges de gestion courante – chapitre 65

Ce chapitre regroupe le versement des indemnités de fonction des élus, les subventions aux associations, les aides exceptionnelles.

D/ Le financement de l'investissement

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à l'emprunt.

III – La section d'investissement

A/ Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui modifient durablement le patrimoine de la collectivité.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection du réseau éclairage public...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

B/ Une vue d'ensemble de la section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OPERATIONS	LIBELLE	MONTANT
502	ECOLE	435 698.86
503	HOTEL DE VILLE	61 000.00
504	RESTAURANT SCOLAIRE	10 000.00
505	SALLE DES FETES	90 000.00
506	EGLISE COLOMBARIUM CALVAIRE	24 000.00
508	DIVERSES ACQUISITIONS FONCIERES	100 000.00
510	ECLAIRAGE PUBLIC	136 812.00
513	ESPACES VERTS	1 500.00
515	ACHAT VEHICULE DE SERVICE	90 000.00
517	GARDERIE MUNICIPALE	2 000.00
519	MOBILIER URBAIN ET SPORTIF	11 830.00
534	MEDIATHEQUE	1 000.00
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	963 840.86
16	REMBOURSEMENT EMPRUNTS	51 629.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 015 469.86
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 574.00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	11 574.00
R 001	SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	
	TOTAL DES DEPENSES RELLES ET ORDRES D'INVESTISSEMENT	1 027 043.86

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	17 446.00
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT RECUE	124 200.00
16	EMPRUNT	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		141 646.00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	336 086.50
040	OP. ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	11 574.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		347 660.50
R 001	SOLDE EXECUTION POSITIF REPORTE	337 737.36
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	200 000.00
TOTAL DES RECETTES REELLES ET D'ORDRES D'INVESTISSEMENT		1 027 043.86

C/ Les principaux projets de l'année 2026

- **ECOLE** – Aménagement de la nouvelle cour de récréation – création de nouveaux sanitaires – cuves de récupération des eaux de pluie et désimperméabilisation - alarme intrusion – ravalement de façade
- **MAIRIE** – aménagement espaces et placards de rangement – store puit de jour accueil – alarme – ravalement mur mitoyen – logiciel de videoverbalisation
- **RESTAURANT SCOLAIRE** – panneaux solaires
- **SALLE DES FETES** – peinture – cuve de récupération des eaux de pluie
- **EGLISE/CIMETIERE** – système de récupération des eaux de pluies, restauration de la porte de l'église – réfection de la toiture de l'église - alarme
- **DIVERSES ACQUISITIONS FONCIERES-** acquisition de parcelles autour de la mairie
- **ECLAIRAGE PUBLIC** – Rénovation de l'éclairage public de toute la commune RAR 2025
- **VIDEO PROTECTION** – continuité d'installation de la vidéoprotection
- **ESPACES VERTS-** achat d'arbres (1 enfant – 1 arbre)
- **VEHICULES DE SERVICE** – Acquisition de véhicules pour les services espaces verts et techniques
- **GARDERIE** – réfrigérateur - kitchenette
- **MOBILIER URBAIN ET SPORTIF** – Bordures rue Salengro - divers
- **MEDIATHEQUE** – Ordinateur - wifi

IV – L'état de la dette

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2026 est de 682 067.40 € :

- | | |
|------------------------------------|--------------|
| • Salle des Fêtes | 344 888.70 € |
| • Emprunt CCHD repris par la MEL – | 81 290.00 € |
| • Tiers Lieu | 255 888.70 € |

Remboursement pour 2026 de 43 263.95 € en intérêts et 20 691.21 € en capital et 8 129.00 € de dette communautaire.

V – Les annexes (ci-après)